

# Assurance annulation coronavirus – covid-19



2021

assurance  
annulation  
Covid-19**INCLUSE SUR TOUS NOS VOYAGES 2021****Des garanties renforcées, pour un voyage en toute sérénité.**

Avant votre départ, si vous êtes dans l'impossibilité de voyager du fait de la contraction d'une maladie liée à une épidémie, dont la **covid-19**, par l'un des voyageurs ou d'un parent, l'annulation ou la modification sont prises en charge.

En cas de mesures restrictives de voyages dans le pays de départ ou dans le pays de visite (quarantaine obligatoire, fermeture de frontière, interdiction de l'OMS...), l'annulation ou la modification sont prises en charge. Si votre voyage peut avoir lieu dans des conditions normales, votre départ sera assuré. Si votre voyage doit être déprogrammé, votre agence de voyages vous avertira dans les meilleurs délais, vous adressera un avoir et vous proposera un nouveau voyage ou le remboursement total et immédiat de votre acompte.

En procédant ainsi, vous êtes protégé dans tous les cas et évitez de payer des frais d'annulation.

<b>1</b>	<b>?</b>	Je ne peux plus partir en voyage car j'ai été diagnostiqué positif au test de la Covid-19. Puis-je annuler mon voyage et être remboursé ?
	<b>OUI</b>	Vous pouvez annuler votre voyage, vous pourrez être remboursé.
<b>2</b>	<b>?</b>	Mon compagnon de voyage, ou un membre de ma famille qui ne participe pas au voyage, a été diagnostiqué positif au test de la Covid-19. Puis-je annuler mon voyage et être remboursé ?
	<b>OUI</b>	Vous pouvez annuler votre voyage, vous pourrez être remboursé.
<b>3</b>	<b>?</b>	Dans un contexte de situation épidémique, je n'ai plus envie de partir car j'ai peur de voyager. Puis-je annuler mon voyage et être remboursé ?
	<b>NON</b>	L'assurance voyage ne couvre pas la peur de voyager. Il faut des « circonstances exceptionnelles et inévitables ».
<b>4</b>	<b>?</b>	Dans un contexte de situation épidémique, le pays dans lequel je devais me rendre a fermé ses frontières. Puis-je annuler mon voyage et être remboursé ?
	<b>OUI</b>	Vous pouvez annuler votre voyage, vous pourrez être remboursé.
<b>5</b>	<b>?</b>	J'ai été placé en quarantaine avant mon départ en voyage pour suspicion d'infection au virus, telle que la COVID-19. Puis-je annuler mon voyage et être remboursé ?
	<b>OUI</b>	Vous pouvez annuler votre voyage, vous pourrez être remboursé.
<b>6</b>	<b>?</b>	Mon compagnon de voyage, ou un membre de ma famille qui ne participe pas au voyage, a été placé en quarantaine avant notre départ en voyage pour suspicion d'infection au virus, telle que la COVID-19. Puis-je annuler mon voyage et être remboursé ?
	<b>OUI</b>	Vous pouvez annuler votre voyage, vous pourrez être remboursé.

**Je suis à votre disposition pour plus d'informations :**par téléphone : **03 84 91 18 68 – 06 89 83 46 77**par email : [contact@voyagesbernard.fr](mailto:contact@voyagesbernard.fr)dans notre agence, sur rendez-vous : **Voyages Bernard** – 2, rue Léon-Formet  
70160 Senoncourt